

20 nov 2013 -15:17

## Les Fédérations professionnelles s'engagent dans la facturation électronique !

Le Ministre de la Simplification administrative Olivier Chastel estime que l'utilisation de la facturation électronique réduit de manière significative les charges administratives des entreprises. C'est pourquoi il a reçu ce matin 20 fédérations qui souhaitent que leurs membres utilisent activement ce nouvel instrument. Cette volonté a été formalisée à travers la signature de protocoles.

Ajoutés aux 15 protocoles déjà signés depuis début octobre avec les fédérations interprofessionnelles, les Instituts des professions économiques, la Fédération Royale du Notariat Belge (FRNB), les représentants de services providers de sociétés de softwares comptables, cela représente pas moins de 35 groupements professionnels importants qui encouragent leurs membres, entreprises et professions libérales, à adapter leur processus de travail.

Pour rappel, au niveau européen, l'ambition est d'atteindre 50% de facturation électronique d'ici 2020. Au niveau belge, le Gouvernement a décidé d'anticiper cet objectif en se fixant un objectif ambitieux de 25% d'ici la fin de la législature. L'amélioration de la sécurité juridique, la clarification de l'environnement technique pour les factures électroniques et la mise au point de systèmes de facturation ouverts et interoperables sont actuellement au centre des préoccupations belges et européennes.

Pour Olivier Chastel, « l'ensemble de ces signatures et la variété des secteurs concernés constituent naturellement un message très clair tant à destination des entreprises que des citoyens, la facturation est désormais l'affaire de tous ». Parallèlement à cette sensibilisation, l'Agence pour la Simplification administrative (ASA) a développé en collaboration avec les fédérations professionnelles un site web : [www.efacture.belgium.be](http://www.efacture.belgium.be) qui donne de nombreuses informations sur la facturation électronique.

Le Ministre a par ailleurs rappelé que les protocoles signés ce jour constituent un engagement ferme de la part des fédérations à encourager leurs membres à adapter leur processus de travail. « En effet, l'utilisation de la facturation électronique constitue pour toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, un véritable outil de dynamisme économique grâce à la réduction de charges administratives qu'elle engendre », a ajouté Olivier Chastel.

M. Philippe Colle, Administrateur délégué d'Assuralia : « Assuralia soutient le développement de la facture électronique depuis plusieurs années. Le secteur de l'assurance est en permanence à la recherche de gain d'efficacité notamment au bénéfice des clients. Ainsi, grâce à l'e-facture, l'assureur adopte un outil de communication moderne et innovant qui offrira à l'assuré la possibilité de gagner en temps et en confort dans l'administration de ses contrats ».

Mme Carine Moitier, Administrateur délégué de Be Commerce : « BeCommerce, l'association représentante de l'industrie e-commerce belge, se réjouit de promouvoir la digitalisation de la facturation en Belgique. C'est une étape naturelle vers la digitalisation de notre économie. Nos membres e-commerçants pourront apporter leur pierre en ce sens. En effet, nombreux sont ceux qui déjà montrent l'exemple en matière de facturation électronique ».

M. Dominique Michel, Administrateur délégué de Comeos : « Toute simplification administrative est la bienvenue. Nos membres, qui traitent parfois plus d'un million de factures par an réclament depuis longtemps de pouvoir effectuer l'ensemble des opérations par voie électronique. Nous sommes donc ravis

de voir que la facturation électronique se concrétise ».

M. Johan Willemen, Président de la Confédération Construction : « Le passage de la facturation papier vers la facturation électronique n'est pas seulement meilleur pour l'environnement, ceci signifie également une simplification administrative et une économie de coûts importante pour nos entreprises de construction. Nous soutenons pleinement cette initiative et nous nous investirons au sein de notre organisation à la sensibilisation de nos membres ».

M. Yves Verschueren, Administrateur délégué d'Essenscia : « Essenscia salue le déploiement de la facture électronique. Toutes les mesures qui sont prises par le gouvernement et qui permettent d'abaisser les coûts pour l'industrie sont accueillies favorablement par Essenscia ».

M. Michel Vermaerke, Administrateur délégué de Febelfin : « Des paiements électroniques sûrs, efficaces et conviviaux sont une composante majeure de notre tissu économique. Les services de facturation (tels que Zoomit) que les banques proposent dans le cadre de l'internetbanking occupent une place essentielle dans ce contexte. L'initiative du Ministre Chastel incite tout particulièrement à continuer à travailler dans ce sens ».

M. Luc Bontemps, Administrateur délégué de FEBIAC : « Febiac, dans un souci permanent d'innovation, s'associe étroitement à toute initiative visant à stimuler l'esprit d'entreprendre et la simplification administrative. L'E-facturation en est un bel exemple ! ».

M. Carl Veys, Président de FEDERAUTO asbl : « La promotion de la facturation électronique auprès des membres de FEDERAUTO s'inscrit parfaitement dans la quête de l'amélioration de l'efficacité de nos entreprises. C'est un win-win : gain de temps et d'argent pour nos secteurs mais aussi pour nos clients ».

M. Herwig Muyltermans, Directeur Général de FEDERGON : « Les entreprises de travail intérimaire affiliées à Federgon sont des pionniers en matière de simplification administrative et dans l'utilisation des applications électroniques : l'application à l'ensemble du secteur des titres-repas électroniques, le recours de certaines entreprises de travail intérimaire aux fiches de salaire électroniques et à la facturation électronique ainsi que les démarches du secteur en matière de contrats de travail électroniques en témoignent ».

M. Patrick Cauwert, CEO de FEPRABEL : « La démarche du Ministre s'inscrit tout à fait dans la volonté de FEPRABEL de positionner le courtier comme un acteur responsable au niveau sociétal. En effet dès juin 2011, FEPRABEL s'est fixé des objectifs en publiant une Charte éthique qui exprime la prise de responsabilité sociétale des courtiers membres de FEPRABEL (disponible sur le site: [www.feprabel.be](http://www.feprabel.be)). Nous avons été pionniers afin de mettre à disposition du secteur (composé de PME, de TPE et d'indépendants) la possibilité de proposer à leurs clients une facturation électronique grâce à ZOOMIT en négociant, la technologie, l'encadrement juridique et la tarification ».

M. Jean-Louis Nizet, Secrétaire-général de la Fédération Pétrolière Belge (FPB) : « Les grandes entreprises, qu'elles opèrent sur la scène belge ou la scène internationale, améliorent constamment leurs opérations de gestion. Elles optimisent leurs frais généraux notamment par l'utilisation de moyens de communication fiables et efficaces. La facturation électronique est un outil qui va dans ce sens. »

M. Benjamin Beeckmans, Président de la Fédération des Métiers du Web (La FEWEB) : « A l'ère du tout digital, la facturation électronique s'impose pour faciliter les relations commerciales . Dans le monde du

Web, c'est tout simplement une évidence ! ».

M. Marc Mestdagh, Administrateur-délégué de FeWeb asbl : « La facturation électronique est non seulement efficace pour de meilleures transactions financières, mais est aussi un bon argument pour les entreprises et les organisations afin d'intégrer la technologie Internet comme outil de gestion central et à l'utiliser dans leurs collaborations professionnelles ».

Mme Catherine Rutten, CEO de Pharma.be : « En qualité d'association coordinatrice des sociétés pharmaceutiques qui fournissent des médicaments innovants aux patients, Pharma.be salue pareille initiative innovante ».

M. Michel Van Den Broeck, Président de la Fédération Belge des Loueurs de Véhicules (Renta): « Convaincu depuis 2007 du gain d'efficacité que représente la E-facturation, Renta assure la promotion active de la facturation électronique. Par le biais de la plate-forme REI (Renta Electronic Invoice), qui est mise à disposition des sociétés de leasing adhérentes, des garages et des centrales de pneu, pas moins de 96% des factures sont à l'heure actuelle générées de façon digitale et envoyées par voie électronique ».

M. Jos Gijbels, Directeur général de l'Union des Secrétariats sociaux (USS) : « La fédération des secrétariats sociaux agréés attache une grande importance à l'évolution de ce qui touche à la facturation électronique, elle souhaite y jouer un rôle et souhaite créer un effet de levier. En plus de la simplification administrative et la sécurité du transfert et du traitement des données, la facturation électronique permet également d'adopter une attitude durable à l'égard de nos matières premières : les factures électroniques préservent des arbres ! ».

M. Patrick Claerhout, Président de l'Union professionnelle de courtiers d'assurance (UPCA) : « Notre activité, essentiellement tournée vers les entreprises, génère par nature et selon son cadre légal un volume considérable de papier. La facturation électronique contribue de manière significative à maîtriser cette charge administrative. A ce titre , l'UPCA-BVVM se réjouit de la valeur ajoutée de ce processus non seulement au bénéfice de nos membres mais également à celui de nos clients ».

M. Bernard Rongvaux, Président de la Fédération des émetteurs des chèques-repas « Vouchers Issuers Association » (VIA) : « Le secteur des titres-repas était connu autrefois pour être un grand consommateur de papier. Avec le déploiement des titres-repas électroniques (actuellement 40% de conversion), nous avons réinventé notre métier et acquis une valeur exemplative en matière de simplification administrative. Ratifier cette convention et encourager l'utilisation de la facture électronique est une évidence pour nous: modernité et sécurité dans les processus, allègement du travail administratif, réduction des coûts et de l'empreinte écologique font partie notre quotidien ».

M. Jean-François Dondelet, Secrétaire politique de la fédération interprofessionnelle SDI, le Syndicat des Indépendants et des PME : « La surcharge administrative liée à la facturation est un lourd handicap pour les petits opérateurs économiques. Adhérer à la promotion de la facturation électronique est un pas en avant vers une simplification de la poursuite des activités économiques. Le SDI, fidèle à son objectif de défense des indépendants et des chefs d'entreprises, veillera à ce que cette mise en place progressive se fasse sans heurt et au moindre coût pour les petits indépendants ».

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>